

PRINCIPE FONDAMENTAL DU FOND D'AIDE DE L'ASSOCIATION GABONAISE DES ETUDIANTS DE LA FRANCHE COMTE

Définition du principe de fond d'aide

**Première partie
Principes d'aide**

AIDE FINANCIERE

- Condition d'emprunt
- Plafond d'emprunt
- Conditions de remboursement

AIDE MATERIELLE

- Aide pendant les périodes hivernales en termes d'équipement
- Accompagnement des nouveaux arrivants
- Aides diverses

**Deuxième partie
Principes d'alimentations**

**APPORT *uniquement*
FINANCIER**

- Dons propres (membres et non membres : 100% de ces dons)
- 20% du Capital en compte au changement de Bureau
- 20% des cotisations, versés à mi-mandat
- 100% des recettes des ventes de matériel en dons.

AIDES/DONS MATÉRIELS

- Conditions et principes d'accueil de dons auprès des membres et non membres.
- Principes de stockages et de ventes des différents biens matériels en état

**STOCKAGES
(Biens utilisables dans le cadre des emprunts)**

**VENTE SUR DIFFERENTES
PLATEFORMES
(Uniquement pour les biens en état de vente)**

Via le Bon coin

Rubrique Montbouët du site

Formalisation adaptée du Fond d'Aide (FA) de l'Association Gabonaise des Etudiants de Franche Comté, représenté par le Bureau exécutif

Et

Le demandeur

.....

Vu l'accord sur le principe d'aide, conclu en 2015 entre les différents membres de l'Association Gabonaise des Étudiants de Franche Comté,

Vu la disposition du principe fondamental du fond d'aide à travers l'association et son Bureau exécutif à accompagner les demandeurs (membres et non-membres) par un apport financier et ou matériel,

Il est proposé, après concertation avec les membres de l'association réunis en assemblée générale ordinaire de la formalisation adaptée du principe de fond d'aide, ce qui suit :

Article 1 : Objet

Le présent principe a pour objet de fixer le cadre et les conditions générales dans lesquelles l'AGEFC organise et contribue à l'animation de l'association en apportant son aide aux différents membres mais aussi aux non-membres sur les aspects financiers et matériels voire humains.

Article 2 : Procédure et montant de l'aide

- ✓ La demande d'aide est à formuler auprès du Bureau de l'association. Cette demande se matérialise sous forme d'un formulaire disponible sur le site de l'association.
- ✓ Le formulaire régulièrement renseigné par le demandeur, devra être adressé au Bureau, par l'intermédiaire du Gestionnaire du FA. En son absence, les demandes peuvent être adressées directement au Bureau.
- ✓ Les demandes sont ensuite examinées rapidement, au cas par cas, par une commission constituée par le Bureau et le Gestionnaire du FA.
- ✓ La réponse est notifiée au demandeur conformément au souhait renseigné sur le formulaire (téléphone ou mail), par le Gestionnaire du FA ou le cas échéant, le Président.
- ✓ L'aide financière accordée est limitée à 150€ (cent cinquante euros) maximum par demandeur et dans la limite de l'état des finances du FA.
- ✓ Le non respect de l'échéancier proposé par le demandeur fera l'objet d'un rappel à la discrétion de la commission
- ✓ Toute nouvelle demande supplémentaire ne pourra être examinée qu'après solde de toute dette.

Article 3 : Constitution du dossier

Le « formulaire de demande Fond d'aide » est disponible sur le site de l'AGEFC ou auprès du gestionnaire du Fonds d'aide. Il précise les informations à renseigner qui sont nécessaires à l'instruction du dossier.

Article 4 : Confidentialité

L'instruction des demandes de FA est confidentielle et connue des seuls membres du Bureau et du Gestionnaire du FA.

Article 5 : Droit à l'oubli

Pour toute dette soldée durant l'exercice du mandat du Bureau ayant consenti au prêt, le formulaire renseigné sera détruit.

Pour toute dette non soldée durant l'exercice du mandat du Bureau ayant consenti au prêt, le formulaire renseigné sera conservé et transmis au Bureau suivant.

Article 4 : Principes d'alimentation en don financier

Pour tout don financier au titre du FA, il est demandé de se rapprocher du Trésorier de l'association.

Article 5 : Principes d'alimentation en dons matériels

Les dons matériels peuvent provenir de toute source bienveillante.

Cependant seuls les articles jugés utiles et en état de fonctionnement seront acceptés.

Certains articles pourront être mis en vente à la discrétion du Bureau.

Pour tout don matériel, il est demandé de se rapprocher du Gestionnaire du FA.

Article 6 : Principe de stockage des dons matériels

Le gestionnaire de FA établit un registre de stockage tenu à jour et disponible sur le site de l'association.

Ce registre recense les articles et objets disponibles ainsi que leurs localisations (lieux de stockage).

Il est possible à tout un chacun de manifester sa volonté d'allouer un espace de stockage auprès du Gestionnaire de FA.

Ce principe de stockage permet à l'association d'éviter une dépense financière et met en évidence quelques aspects positifs du mouvement associatif.

Réflexion:

Le don est au centre même du fonctionnement du FOND d'AIDE. Dans l'histoire, l'Abbé Pierre, fondateur du mouvement Emmaüs dit à Georges (ancien forçat et premier Compagnon) : *Je n'ai rien à te donner. Mais toi, puisque tu veux mourir, plus rien ne t'embarrasse, alors, avant de mourir viens donc me donner un coup de main pour aider les autres ; après tu feras ce que tu voudras...*

Ainsi nous devons dépasser la bienfaisance, dire à l'homme perdu tu es nécessaire, viens m'aider, viens m'aider à aider, donner son amitié et apprendre à venir en aide aux autres, apprendre à donner de soi", voilà comment nous pouvons faire du don, une véritable notion de partage.

Le don est un autre système d'échange social. Ce qui est donné circule au service du lien. C'est le cycle donner-recevoir-rendre ou redistribuer. Je donne, de mon bien, de mon temps, de ma personne et par là je signifie que je suis lié. Ces relations sont irréductibles aux relations d'intérêt économique ou aux relations de pouvoir." (Hervé Le Ru. dans la crise de société actuelle.)

Les documents suivants permettent de faire un Dons et où de faire une demande d'aide.

- ***Je veux aider l'AGEFC via mon Don particulier***
- ***J'ai besoin d'une aide, alors comment faire ?***

**MERCI DE CONTRIBUER A NOTRE
AVANCEMENT...**